

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Yves Dessureault

<https://www.cadre21.org/membres/45e238ddff16db2b566ef566>

Date d'obtention : 2022-06-09 18:53:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de bien suivre les étapes d'intervention et les responsabilités de tous les acteurs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle permet de bien m'outiller pour intervenir adéquatement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De m'en tenir à la démarche d'intervention et de ne pas chercher à avoir accès à la preuve.